



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7087^e séance

Mardi 17 décembre 2013, à 15 h 5
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Araud	(France)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2013/732)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2013/732)

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Saïd Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/732, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit : J'ai l'honneur de présenter le douzième rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2013/732), couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que l'Afrique de l'Ouest a continué à progresser dans la voie de la stabilisation, grâce à l'engagement constant des dirigeants ouest-africains et des peuples de la région, notamment dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des autres organisations régionales telles que l'Union économique et monétaire ouest-africaine et l'Union du fleuve Mano.

L'effort de mobilisation et les actions entreprises initialement par la CEDEAO pour faire face à la crise au Mali, avec l'appui de l'Union africaine, de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale, ont été poursuivis par l'ONU à travers le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. L'ordre constitutionnel et l'intégrité territoriale ont été rétablis au Mali et depuis l'élection du Président Ibrahim Boubacar Keita, le processus de dialogue et de réconciliation nationale est en cours, même si des défis majeurs subsistent en matière de sécurité et de stabilité. Tirant les leçons de la crise du Mali, les dirigeants ouest-africains sont

résolus à créer une force de réaction rapide aux niveaux régional et continental, afin de doter la région de la capacité nécessaire en vue de répondre efficacement à des crises régionales et autres menaces collectives.

À l'issue de processus électoraux longs et compliqués, des élections législatives ont été finalement organisées au Togo, en Guinée et en Mauritanie. Au Ghana, la décision de la Cour suprême confirmant la victoire du Président John Dramani Mahama a mis un terme à la contestation post-électorale.

Cette accalmie dans la sous-région a été mise à profit par les dirigeants ouest-africains pour relancer leurs projets de développement structurants et approfondir l'intégration régionale, notamment à l'occasion du sommet ordinaire de la CEDEAO tenu à Abuja en juillet 2013, et surtout du sommet extraordinaire de Dakar du 25 octobre 2013 consacré aux questions économique et à l'intégration régionale.

Comme par le passé, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a mis l'accent, dans l'accomplissement de son mandat, sur les actions visant à prévenir les crises et les conflits à travers le soutien aux efforts de bons offices, de médiation et de facilitation. Durant la période écoulée, et outre les efforts initiaux apportés en soutien du dialogue qui a abouti à l'Accord de Ouagadougou entre le Gouvernement malien et les groupes rebelles du nord du pays et l'appui au processus électoral au Togo, le Bureau a soutenu les parties guinéennes dans la mise en œuvre de l'accord politique du 3 juillet 2013 sur la préparation et l'organisation des élections législatives de 2013. Ces élections se sont déroulées pacifiquement le 23 septembre dernier, dans des conditions jugées convenables compte tenu du contexte guinéen. Durant ma récente visite à Conakry du 9 au 11 décembre 2013, les dirigeants de l'opposition m'ont réitéré leur décision de faire siéger leurs élus à l'Assemblée nationale. Le Président de la République m'a informé de son intention de convoquer l'Assemblée nationale avant les fêtes de fin d'année.

J'ai saisi l'occasion pour encourager les parties guinéennes à poursuivre le dialogue sur les réformes nécessaires pour consolider les institutions démocratiques et à œuvrer à l'enracinement de la démocratie dans l'espace politique du pays, y compris au sein de l'Assemblée nationale. J'ai assuré toutes les parties du soutien continu des Nations Unies.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer mon appréciation aux parties guinéennes, ainsi

qu'aux autres membres du Comité de suivi, pour leur coopération et le soutien apporté à mon rôle en tant que facilitateur international. Je remercie également le Conseil, la Commission de consolidation de la paix, le Département des affaires politiques et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pour leur soutien à mes efforts, en particulier à travers la contribution du Fonds pour la consolidation de la paix.

Le processus de démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria a continué à bénéficier des bons offices du Secrétaire général à travers son Représentant spécial. À cet égard, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que le processus de suivi de l'Accord de Greentree signé en juin 2006 par le Cameroun et le Nigéria en présence du Secrétaire général et marqué par la cérémonie de retrait et de transfert d'autorité de la zone de Bakassi le 14 août 2008 a été conclu avec succès. En effet, à l'issue de la période transitoire de cinq ans, caractérisée par le retour graduel de la confiance entre les deux pays, les chefs de délégation des deux parties – le Cameroun et le Nigéria – et moi-même avons signé le 22 octobre 2013 à Genève une déclaration conjointe stipulant qu'à compter du 14 août 2013, le Cameroun exerce désormais pleinement ses droits de souveraineté sur la totalité de la zone de Bakassi. Par ailleurs, des progrès significatifs ont été enregistrés en matière de démarcation de la frontière, y compris son aboutissement. En outre, les efforts se poursuivent en collaboration avec les équipes pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria, en vue de la promotion de projets de développement locaux qui bénéficieront aux populations des deux pays de part et d'autre de leur frontière commune et qui sont susceptibles de raffermir leurs liens séculaires de solidarité.

Au-delà de ce succès important de la diplomatie préventive des Nations Unies, je me réjouis du climat de confiance et de coopération qui s'est progressivement instauré entre les deux États dans le cadre du processus de mise en œuvre de l'arrêt de la Cour internationale de Justice sous les auspices des Nations Unies. Pour illustrer cette évolution positive entre ces deux États pivots de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, permettez-moi de signaler que le Nigéria est devenu durant ces dernières années le premier partenaire commercial du Cameroun. Le Bureau a également soutenu des initiatives visant à faire face aux défis en matière de sécurité régionale dans les trois zones de fragilité qui ont été identifiées en Afrique de l'Ouest.

S'agissant du Sahel, la récente tournée du Secrétaire général dans certains pays du Sahel, en compagnie des responsables de la Banque mondiale, de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne a contribué à créer une plus grande mobilisation en faveur du Sahel et a permis de renforcer le partenariat entre les États de la région et la communauté internationale en vue de trouver des solutions durables aux défis multidimensionnels du Sahel. Donnant suite à la demande du Conseil de sécurité, le Bureau a mis en place un mécanisme de coordination à Dakar entre les différentes entités des Nations Unies concernées par la mise en œuvre de la stratégie, y compris le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel, le Coordonnateur régional des secours humanitaires pour le Sahel et le Bureau Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement.

Je suis heureux d'informer le Conseil qu'une dynamique positive interne au système des Nations Unies a été lancée à Dakar en coordination avec toutes les entités concernées pour la mise en œuvre concertée et intégrée de la stratégie des Nations Unies pour le Sahel dans le cadre du comité directeur présidé par le Représentant spécial. Nous devons, dans les semaines à venir, nous atteler, sous l'autorité de la présidence malienne et en concertation avec l'Union africaine et les autres organisations concernées, à la mise en œuvre de la plateforme de coordination qui a été établie lors de la réunion ministérielle de Bamako du 5 novembre 2013.

La seconde zone de tensions où des efforts soutenus ont été déployés est celle du bassin du fleuve Mano. Là également, je suis heureux de faire part au Conseil des progrès significatifs accomplis dans la mise en œuvre des résolutions 2000 (2011), 2062 (2012) et 2066 (2012), appelant à l'élaboration d'une stratégie de sécurité transfrontalière dans la zone du fleuve Mano. À la suite d'un processus lancé par le Bureau en étroite collaboration avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano, et avec l'appui des missions de paix des Nations Unies dans la région, les chefs d'État de la région ont adopté la stratégie pour la sécurité transfrontalière au sein de l'Union du fleuve Mano à l'occasion du sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu à Dakar le 25 Octobre 2013.

Il me plaît à cette occasion de rendre hommage aux dirigeants de la région ainsi qu'à leurs ministres et experts respectifs pour l'enthousiasme qu'ils ont manifesté et l'intérêt qu'ils ont porté à cette initiative qu'ils se sont pleinement approprié avec leurs institutions,

à savoir la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano. Je remercie également le Président de la Commission de la CEDEAO, la Commissaire aux affaires politiques et à la sécurité de la CEDEAO et la Secrétaire générale de l'Union du fleuve Mano pour leur engagement et leur coopération. Nous avons déjà enclenché le processus de mise en œuvre de la stratégie par l'organisation de consultations approfondies avec la société civile des pays de la région à Freetown du 11 au 13 décembre 2013. Je profiterai de mon séjour à New York pour lancer les consultations avec les partenaires sur le soutien au processus de mise en œuvre de la stratégie, qui seront approfondies dans les semaines à venir en relation avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano.

S'agissant enfin de l'initiative visant à juguler la menace posée par la piraterie et les attaques à main armée en mer dans le golfe de Guinée, les efforts se sont poursuivis pour mettre en œuvre le cadre stratégique adopté lors du sommet de Yaoundé des 24 et 25 juin 2013, notamment la mise en place du centre de coordination interrégional qui sera basé au Cameroun. Les Bureaux des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale œuvrent de concert avec la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Commission du golfe de Guinée et d'autres partenaires, notamment les Amis du golfe de Guinée du Groupe des Huit plus, pour assurer un suivi adéquat des décisions du sommet de Yaoundé.

Depuis le dernier rapport du Secrétaire général (S/2013/384), le Bureau a poursuivi son soutien au développement des capacités régionales dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'aux initiatives nationales, en coopération avec les partenaires que sont le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement. À cet égard, nous avons continué à soutenir le processus d'élaboration du cadre régional sur la réforme du secteur de la sécurité et la gouvernance de la CEDEAO, et je me réjouis de ce que la révision du document y relatif en est aujourd'hui à sa phase finale.

Par ailleurs, les pays de la région poursuivent leurs efforts en matière de lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé. Le processus de mise à jour du Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest a été engagé avec le soutien entre autres de l'Office des Nations Unies contre la drogue

et le crime. De même, l'entérinement par le Comité politique de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest du concept révisé qui focalise ses activités sur les unités de lutte contre le crime transnational contribuera au renforcement du tissu institutionnel destiné à combattre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest.

Je me réjouis de l'initiative prise par la présidence française de consacrer une session du Conseil à l'examen de la question du trafic de drogue et du crime organisé en Afrique de l'Ouest, illustrant ainsi l'intérêt constant que le Conseil accorde à cette problématique qui constitue une véritable menace à la stabilité dans la région.

Pour ce qui est de la menace terroriste, je voudrais observer que dans le cadre d'une session de réflexion organisée par le Bureau à Dakar au mois de septembre dernier, les entités de l'ONU, de la CEDEAO et de l'Union africaine, ainsi que les centres d'études et de recherche associés à cette initiative ont souligné la nécessité d'aider les pays de la région et leurs institutions régionales à mieux appréhender les causes de leur vulnérabilité au terrorisme, ainsi que les facteurs nourrissant cette menace croissante. À ce sujet, il apparaît important de s'assurer que la multiplicité des initiatives sécuritaires prises par les différents acteurs nationaux, régionaux et internationaux soient coordonnées afin d'aboutir à une action concrète, efficace et concertée pour faire face à cette menace grandissante.

Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a activement poursuivi son action en faveur de l'implication des femmes dans la prévention et la résolution de conflits. À cet égard, je suis heureux d'informer le Conseil que dans le cadre du suivi des conclusions de la réunion ministérielle organisée en 2010 par le Bureau, en coopération avec les autres entités concernées des Nations Unies, 12 pays sur 16 en Afrique de l'Ouest ont adopté des plans d'action sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Dans cet esprit, nous nous employons à recourir, chaque fois qu'il est possible, aux services de femmes ayant bénéficié d'une formation en médiation organisée par notre Bureau, en collaboration avec ONU-Femmes.

En dépit des efforts louables déployés par les dirigeants des pays de l'Afrique de l'Ouest et leurs peuples, la région demeure fragile, et continue de requérir un soutien constant de la communauté internationale, et singulièrement de l'ONU. Beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest, y compris parmi les plus

puissants – et notamment le Nigéria –, connaissent des soubresauts qui sont autant de risques et de menaces à la paix, à la stabilité et au développement durable. La montée en puissance du crime organisé sous ses différentes formes, qui tire profit de la porosité des frontières et de la faiblesse des institutions nationales, est, à mon sens, la menace la plus lourde. Le crime organisé se nourrit de la faiblesse des institutions, de la corruption généralisée et de l'impunité qu'il contribue, à son tour, à aggraver. Par ailleurs, l'Afrique de l'Ouest reste confrontée aux risques d'instabilité à l'occasion des processus électoraux. À cet égard, la région s'apprête à faire face à une vague d'élections cruciales et sensibles durant la période qui s'annonce.

En conclusion, je reste confiant que le Conseil considérera favorablement le renouvellement du mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest au vu, notamment, du rôle important qu'il joue dans le soutien aux efforts visant à prévenir les conflits, à consolider la paix et à promouvoir ainsi un environnement propice à un développement durable de la région de l'Afrique de l'Ouest. Je remercie les membres du Conseil de l'attention soutenue qu'ils apportent à la situation en Afrique de l'Ouest.

Le Président : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 20.